

Image not found or type unknown



Pension alimentaires

Par **Cindyad**, le **05/06/2019** à **19:40**

Bonsoir j'aimerais savoir est ce que la pension alimentaire peut être établie par une autre personne que le JAF ? Merci de votre réponse

Par **Visiteur**, le **05/06/2019** à **19:45**

Bonjour

Elle peut l'être entre vous, à l'amiable,

Les époux sont relativement libres de s'organiser comme ils le souhaitent. Ils peuvent définir le montant et les modalités de versement de la pension alimentaire sous réserve de respecter l'intérêt de l'enfant.